



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Josiane Raymond
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf. : 18 – EV/JR-165

Objet : Demande d'avis sur le projet de parc éolien DU MOULIN A VENT de la commune de Dompierre-les-Eglises et Villefavard en Haute-Vienne.

Monsieur Le Préfet
Préfecture de la Haute Vienne
Direction de la Légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique
1 rue de la Préfecture - BP 87031
87031 LIMOGES Cedex 1

A l'attention de Mme Delphine Pedretti

Aurillac, le 24 Juillet 2018

Vous avez consulté l'INAO sur un dossier de demande d'avis d'autorisation environnemental relatif au projet du **PARC EOLIEN DU MOULIN A VENT** sur les communes de **Dompierre-les-Eglises et Villefavard** en Haute-Vienne présenté par la société NEOEN.

Les communes de **DOMPIERRE LES EGLISES et VILLEFAVARD** sont incluses dans :

- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Haute Vienne", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin

Site d'Aurillac – Village d'Entreprises
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42. - www.inao.gouv.fr